

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/01/2025 - 3019 - 2009 B 03422 - 512 520 941 - 6JG

3019

G. & A.
GUIBERT ET ASSOCIÉS

Copie conforme

LIONEL GUIBERT

H.E.C. - M.B.A.

CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANT

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT FINANCIER PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

*San. Est Guibert
d'expert*

6JG

Société par Actions Simplifiée au capital de € 15 000,00

2 quater, rue Jules Guesde - 93130 ISSY LES MOULINEAUX

COMPTES ANNUELS AU 31 AOÛT 2024

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 6JG		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 2 Quater, rue JULES GUESDE		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 5 1 2 5 2 0 9 4 1 0 0 0 1 8		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31082024					
		N-1, 31082023					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CN	CO			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AO			
		Fonds commercial (1)	AI	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AO	1 079		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	92 528	77 408	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	74 004	71 004	
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	245 019	BK	93 607	151 412	148 412
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BO			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	682 420	2 566	1 735
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	103 896	6 400	6 400
Disponibilités		CF	CG	615	615	1 473	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	795 897	CK	786 316	9 581	9 608
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 040 916	IA	879 923	160 994	158 021
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	682 900	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 6JG		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 15 000)	DA	15 000	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 500	1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	13 628	16 864	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 459)	(3 237)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	27 669	30 128	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	109 397	120 597	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 928	7 296	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	12 000		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	133 325	127 893	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	160 994	158 021	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 928	127 893	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 6JG		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	6 000	FH		FI	6 000	800	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 000	FK		FL	6 000	800	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		172	
	Autres produits (1) (11)					FQ		5	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 000	977	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	8 457	4 213	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX			
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al 3) - dotations aux provisions			HS		GA		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
		Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	1	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	8 459	4 213
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	(2 459)	(3 237)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL			
	Différences positives de change					GM		786 316	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN			
Total des produits financiers (V)						GO			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP		786 316	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		786 316	
	Différences négatives de change					GR			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS			
Total des charges financières (VI)						GT			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU		786 316	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV			
						GW	(2 459)	(3 237)	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SAS 6JG		Néant ☐ *																								
		Exercice N	Exercice N-1																							
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA																								
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																								
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																								
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD																								
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE																								
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																								
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG																								
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH																								
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI																								
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																								
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK																								
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 000																							
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 459																							
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(2 459)																							
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																								
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY																								
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																								
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	IIP																								
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ																								
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																								
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																								
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																								
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX																								
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																								
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																								
	(9) Dont transferts de charges	A1	172																							
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2																								
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																								
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																								
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																									
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																			
Exercice N																										
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																									
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs																				
Exercice N																										
Charges antérieures	Produits antérieurs																									

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cadre A										Néant ☐							
Cadre A										Néant ☐							
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
										1		2		3			
										Conseil d'administration		Conseil d'administration		Conseil d'administration			
										Conseil d'administration		Conseil d'administration		Conseil d'administration			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	KD		KE		KF	
	Terrains										KG		KII		KI		
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre		[Dont Composants		L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants		M2			KP		KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3			KS		KT		KU				
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV		KW		KX				
		Matériel de transport *							KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	1 079	LC		LD				
Emballages récupérables et divers *							LE		LF		LG						
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes										LK		LL		LM		
	TOTAL III										LN	1 079	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T	
		Autres participations										8U	240 940	8V		8W	389 892
		Autres titres immobilisés										IP		IR		IS	
		Prêts et autres immobilisations financières										IT		IU		IV	
	TOTAL IV										LQ	240 940	LR		LS	389 892	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)										OG	242 019	OH		OJ	389 892	
	Cadre B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
										par virement de poste à poste		3		4			
										1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	IO		LV		I.W	
	Terrains										IP		LX		LY		
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre							IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui							IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencés et am des constructions							IS		MG		MH				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK				
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Inst. gales, agencés, aménagements divers							IU		MM		MN				
		Matériel de transport							IV		MP		MQ				
		Matériel de bureau et mobilier informatique							IW		MS		MT	1 079			
Emballages récupérables et divers *							IX		MV		MW						
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		
	TOTAL III										IY		NG		NH	1 079	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7	
		Autres participations										IO		ØX	386 892	OY	243 940
		Autres titres immobilisés										II		2B		2C	
		Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	
	TOTAL IV										I3		NJ	386 892	NK	243 940	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)										I4		OK	386 892	ØL	245 019	

Désignation de l'entreprise : SAS 6JG										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 079	QM		QN		QO	1 079	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	1 079	QV		QW		QX	1 079	
TOTAL GENERAL (I + II)			ON	1 079	OP		OQ		OR	1 079	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	R1	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP			SR	

Désignation de l'entreprise : SAS 6JG				Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C'Gt)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	786 316	6Y	6Z
	TOTAL III	7B	878 844	TY	TZ
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	878 844	UB	UC
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
- financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : SAS 6JG										Néant ☐		
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			UL	74 004	UM		UN	74 004		
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA							
		Autres créances clients			UX							
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
		Personnel et comptes rattachés			UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 086	2 086					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
		Groupe et associés (2)			VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	682 900				682 900		
		Charges constatées d'avance			VS							
		TOTAUX			VT	758 990	VU	2 086	VV	756 904		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE							
					VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG								
	à plus d' 1 an à l'origine			VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	11 928	11 928					
		Personnel et comptes rattachés			8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW								
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ								
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J							
		Groupe et associés (2)			VI	109 397		109 397				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	12 000		12 000				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ							
		Produits constatés d'avance			8L							
		TOTAUX			VY	133 325	VZ	11 928		121 397		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL	109 397
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS 6JG						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31082024		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies I))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						18	
Régime d'imposition des plus-values	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	XR		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WU	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WV	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WII	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WP	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WW	
									XB	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								16	
	Majoration d'amortissement *								WZ	
	Immeubles nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		XA	
	Zone franche urbaine-TI (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi redynamisé (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		ZX	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septuies)		ZY	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XD	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XF		
Déductions diverses (à détailler sur feuille séparée)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dépayée par le report en arrière de déficit		XS	
	Dont déduction (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction (art. 39 decies C)		YG	
	Dont déduction (art. 39 decies D)		YD	Dont déduction (art. 39 decies E)		YE	Dont déduction (art. 39 decies F)			
	Dont déduction (art. 39 decies G)		YI	Dont déduction (art. 39 decies H)		YL	Dont déduction (art. 39 decies I)		Y2	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										XJ
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						0				XO

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise SAS 6JG		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	105 149	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	105 149	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	2 459	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	107 608	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du C'G'l, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 6JG										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	16 864	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(3 237)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	13 628				
TOTAL I			OF	13 628	TOTAL II			ZH	13 628		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6 733	2 725				
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	1 725	1 488				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	8 457	4 213				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW						
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 200	160				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 580	2 288				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				OB						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G St oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0			ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JII		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ		

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 6JG					Néant ☒		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valcur d'origine *	Valcur nette reevaluee *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valcur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑧	⑨	⑩	19%	15% ou 12,80%	0%	⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-values nettes court terme total déductible des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧					
	CADRE B : plus ou moins-values nettes long terme total déductible des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (1)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS 6JG					Néant ☒	
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
N - 9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 6JG**

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col.⑤ = ② + ③ - ④ - ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ③		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 6JG					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
		- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFP N° 2059-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 6JG		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01092023 et clos le : 31082024		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	6 000
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	205
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	8 252
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	8 459
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(2 459)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/10/2024

N° SIRET 51252094100018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 6JG

ADRESSE (voie) 2 Quater, rue JULES GUESDE

CODE POSTAL 92130

VILLE ISSY LES MOULINEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUILLOT Prénom(s) BERTRAND
 Nom marital % de détention 16,00 Nb de parts ou actions 240
 Naissance : Date 12031974 N° département 78 Commune LE CHESNAY Pays FRANCE
 Adresse : N° 133 Voie RUE DU MONT CENIS
 Code postal 75018 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique GUILLOT Prénom(s) ANNE-CLAIRE
 Nom marital D'APOLITO % de détention 16,00 Nb de parts ou actions 240
 Naissance : Date 05021976 N° département 78 Commune LE CHESNAY Pays FRANCE
 Adresse : N° 58 Voie RUE DE LA BELGIQUE
 Code postal 92190 Commune MEUDON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au CG11)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/08/2024

N° SIRET 51252094100018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 6JG

ADRESSE (voie) 2 Quater, rue JULES GUESDE

CODE POSTAL 92130

VILLE ISSY LES MOULINEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUILLOT Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 16,00 Nb de parts ou actions 240

Naissance : Date 29/01/1979 N° département 78 Commune LE CHESNAY Pays FRANCE

Adresse : N° 48 Voie RUE DE LA SABLIERE

Code postal 92600 Commune ASNIERES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique GUILLOT Prénom(s) JEAN-PAUL

Nom marital % de détention 52,00 Nb de parts ou actions 780

Naissance : Date 27/08/1948 N° département 42 Commune SAINT CHAMONT Pays FRANCE

Adresse : N° 2 Voie quater RUE JULES GUESDE

Code postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/08/2024

N° SIRET 51252094100018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 6JG

ADRESSE (voie) 2 Quater, rue JULES GUESDE

CODE POSTAL 92130 VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SA. Dénomination LES EDITIONS DE L'ATELIER

N° SIREN (si société établie en France) 552140808 % de détention 20,11

Adresse : N° 51 Voie RUE HOCHE

Code postal 94200 Commune IVRY SUR SEINE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01092023 et clos le 31082024		Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SAS 6JG			
SIRET	51252094100018		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
2 Quater, rue JULES GUESDE			
92130 ISSY LES MOULINEAUX			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	PRESTATIONS DE SERVICES		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0	Bénéfice imposable à 15% Déficit 2 459
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer l'un ou selon le cas) ☐	
		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐	
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil :	
GUIBERT ET ASSOCIES 80 RUE BLANCHE 75009 PARIS			
Tél :		Tél :	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : Lieu : Issy-les-Moulineaux	
		Qualité et nom du signataire : Président	
N° d'agrément :		Signature : Jean-Paul GUILLOT	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

6JG S.A.S

2 quater rue Jules Guesde
92130 Issy les Moulineaux
S.A.S. au capital de 15 000 euros
RCS Nanterre 512 520 941

**Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise SAS 6JG et Date de clôture de l'exercice 31082024			
K	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONDS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

6 J G

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 15 000 euros

Siège social : 2 quater rue Jules Guesde, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

RCS NANTERRE 512 520 941

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU VINGT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 décembre à 18h,

Les Actionnaires de la Société 6JG, Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est au 2 Quater rue Jules Guesde à 92130 Issy les Moulineaux, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 512 520 941, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège de la société.

L'Assemblée est présidée par Jean Paul GUILLOT en sa qualité de Président.

D'après la feuille de présence, les Actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des 1 500 actions composant le capital.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024,
- Affectation du résultat,
- Quitus au Président,
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat de l'exercice se solde par une perte de 2 458,93 euros, décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui passe de 13 627,50 euros à 11 168,57 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus au Président pour l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président

6JG S.A.S

2 quater rue Jules Guesde
92130 Issy les Moulineaux
S.A.S. au capital de 15 000 euros
RCS Nanterre 512 520 941